

## La loi de la meute

Jules avait craqué. Gros, timide, solitaire, depuis trois mois il était en butte aux sarcasmes et aux vexations d'une bande de soi-disant camarades, railleurs, malveillants, mais surtout inconscients. Quoiqu'il ne fût pas seul à la maison, il y trouvait peu de réconfort : son père harassé par des heures de démarchage qui lui faisaient parcourir toutes les routes du département, rentrait tard et ne lui prêtait guère d'attention. Quant à sa marâtre, tout absorbée par le travail que lui donnaient ses deux nouveau-nées, deux jumelles, demi-sœurs de Jules, elle n'avait pas le temps de s'occuper de lui. De sorte qu'il avait dû garder son problème pour lui. Mais ces persécutions incessantes l'avaient miné et quand un de ses bourreaux, exploitant l'anonymat de la toile, s'en prit à lui sur le net, ce fut comme un égout qui déborde.

Ecœuré, Jules trouva le courage d'affronter, à la sortie du collège, les sans-cœur qui le harcelaient. Mal lui en prit ! personne ne vint à son secours, il fut roué de coups devant tout le monde et, dans la bagarre, trébucha et tomba dans le fleuve que longeait la promenade arborée où se produisit la scène. Ses agresseurs ne voulaient quand même pas aller jusque là. Mais s'ils perdirent d'un coup toute leur arrogance, ils manifestèrent une fois de plus leur lâcheté : ils s'enfuirent, terrifiés devant ces conséquences qu'ils n'avaient pas prévues.

Le remords changea d'un coup l'attitude de ceux du collège qui avaient assisté au spectacle. On voulut sauver le pauvre garçon. Des passants intelligents empêchèrent les plus téméraires de se jeter à l'eau. Un professeur d'EPS qui par chance, sortait à ce moment-là, intervint et repêcha Jules. Il en sortit à peu près indemne mais couvert d'ecchymoses. En revanche toute l'histoire fut étalée au grand jour. La presse locale en parla et la honte changea de camp.

Le principal vint parler à la classe. Il fustigea leur attitude, rappela que se taire, c'était approuver. Et il leur demanda pourquoi personne n'avait rien dit. Tous piquèrent du nez. C'était la loi du groupe qui avait d'abord prévalu. Autant dire celle de la meute, sauvage, impitoyable pour la victime. Ils n'étaient pas fiers, et pour cause : ils avaient compris par l'exemple la différence entre la solidarité et la complicité.

**Yves AUBERT**, *Octobre 2014*